

depot n° 2676.
du 18.11.09.

A. INGENIERIE

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 127 rue de Royan à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE (16)
330.725.904 R.C.S. d'ANGOULEME

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 28 SEPTEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille neuf,

Le 28 septembre,

A 15 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de la société RÊN Investissements situés 10 rue Jean ROUXEL – 44700 ORVAULT, sur convocation du président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée adressée le 8 septembre 2009.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gildas GARREC représentant de la société HOLDING ECD.

L'assemblée représentant plus de la moitié des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est .

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation du Commissaire aux comptes et des associés,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- le rapport établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la présidence à l'assemblée générale,
- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour adopter celle du 31 décembre de chaque année,
- Modification statutaire corrélative,
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

Il présente à l'Assemblée le rapport établi par la Présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la date de clôture de l'exercice social de la société au 31 décembre de chaque année au lieu du 30 septembre.

En conséquence, l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2008 se clôturera le 31 décembre 2009, au lieu du 30 septembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence du changement de la date de clôture de l'exercice, l'article 3.4 des statuts est modifié comme suit :

« **3.4 — Exercice social**

L'année sociale commence le **premier janvier** de chaque année et se termine le **trente et un décembre**. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La présidence
Pour la société HOLDING ECD
M. Gildas GARREC

